

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 AVRIL 2022

Sous la présidence de Monsieur Magloire SIOPATHIS
Vice-président de l'Agence technique départementale de l'Yonne

Collège des Conseillers Départementaux

Présents

- Mme Colette LERMAN, titulaire, Conseillère départementale de Joux-la-Ville ;
- M. Philippe BURIER, titulaire, Conseiller départemental de Joigny ;
- M. Jean-Pierre RAOUT, titulaire, Conseiller départemental de Charny ;
- M. Jean-Luc GIVORD, suppléant, Conseiller départemental de Sens 2 ;

Excusés

- Mme Delphine GREMY, titulaire, Conseillère départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, suppléante, Conseillère départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Gilles ABRY, suppléant, Conseiller départemental du Coeur de Puisaye ;
- M. Gérard ANDRE, titulaire, Conseiller départemental de Saint-Florentin ;
- M. Christophe BONNEFOND, titulaire, Conseiller départemental d'Auxerre 3 ;
- M. François BOUCHER, suppléant, Conseiller départemental de Migennes ;
- M. Christian DESCHAMPS, suppléant, Conseiller départemental du Gâtinais en Bourgogne ;
- M. Pascal HENRIAT, titulaire, Conseiller départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Jordan HEITZMANN, titulaire, Conseiller départemental d'Avallon ;
- M. Lionel TERRASSON, titulaire, Conseiller départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;

Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale

Présents

- Mme Dominique CHAPPUIT, titulaire, Commune de Rosoy ;
- M. Claude DEPUYDT, suppléant, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- M. Jean-Claude DENOS, titulaire, Commune de Courson-les-Carières ;
- M. David GARNIER, titulaire, Commune de Valravillon ;
- M. Didier MOREAU, suppléant, Commune de Béon ;
- M. Didier MORLE, titulaire, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Richard ZEIGER, titulaire, Commune de Joigny ;

Excusés

- Mme Sylvie CHARPIGNON, titulaire, PETR de l'Avallonnais ;
- Mme Jeannine JOUBLIN, suppléante, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Dominique BOURREAU, titulaire, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
- M. Alain DE CUYPER, suppléant, Commune de Ligny-le-Châtel ;
- M. Jean-Marc DICHE, titulaire, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. Roger PRIGNOT, titulaire, Commune de Pourrain ;
- M. Olivier RAUSCENT, suppléant, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;
- M. Gilles SACKPEY, titulaire, Commune d'Etivey ;

Personnes de l'ATD, Conseil Départemental et Paierie Départementale

Présents

- M. Laurent BOUCHE, payeur départemental de l'Yonne ;
- M. Hervé RATON, responsable du pôle eau potable de l'ATD ;
- Mme Kathia VERGER, assistante comptable de l'ATD ;
- Mme Sandrine SEBASTIAN, assistante administrative de l'ATD ;
- M. Yvan TELPIC, directeur de l'ATD.

Après avoir accueilli les membres du Conseil d'Administration, le président de séance, M. Magloire SIOPATHIS a procédé à la vérification du quorum selon les éléments statutaires suivants.

Rappel des extraits des articles 12 et 13 des statuts de l'Agence :

« Le Conseil d'administration, outre son président, comprend 20 représentants. »

« Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié de ses membres est présente. »

- Membres titulaires présents (8) : 3 du premier collège et 5 du second ;
- Membres suppléants présents (3) : 1 du premier collège et 2 du second ;
- Quorum à 10 : **Atteint.**

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'Administration est le suivant

- 1 – Approbation du PV de la séance du 13/12/21
- 2 – Présentation du rapport d'activité 2021
- 3 – Présentation du compte de gestion 2021
- 4 – Présentation du compte administratif 2021
- 5 – Présentation de l'affectation du résultat 2021
- 6 – Présentation du budget primitif 2022
- 7 – Mouvements de personnels au sein de l'Agence
- 8 – Mise à jour du tableau des emplois de l'ATD
- 9 – Renouvellement de la convention RGDP
- 10 – Questions diverses

0) Propos introductif

Monsieur Magloire SIOPATHIS commence par excuser le président de l'ATD Jérôme DELAVault, qui est toujours en convalescence, qui ne peut présider cette séance, et à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

Le président de séance précise qu'il s'agit du premier Conseil d'administration de l'ATD depuis que le président du Département Patrick GENDRAUD a passé le flambeau à Jérôme DELAVault lors du Conseil d'administration du 13 décembre dernier.

Monsieur SIOPATHIS souhaite également la bienvenue aux nouveaux venus au sein du Conseil d'administration :

- Jean-Luc GIVORD, conseiller départemental de Sens 2, comme membre suppléant ;
- Jean-Pierre RAOUT, conseiller départemental du canton de Charny, qui était déjà suppléant et qui est maintenant membre titulaire.

Le rôle particulier que l'ATD tient au côté des collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement est rappelé. Rôle d'autant plus important que le Département souhaite soutenir très fortement les projets des collectivités en faveur de l'attractivité, du rayonnement et de l'animation du territoire. Le Département a en effet souhaité flécher 36 M€ sur les 6 années à venir pour accompagner les collectivités dans leurs projets d'investissement dans le cadre d'un pacte Yonne Territoires.

L'ATD est l'un des relais opérationnel, au même titre que le CAUE, que l'Agence de développement touristique, de cette politique en faveur du rayonnement du Département.

Madame Dominique CHAPPUIT (1^{re} vice-présidente de l'ATD depuis sa création) veut également rappeler le rôle primordial que joue l'ATD au service des territoires en répondant au besoin d'ingénierie publique que ces derniers ont. Madame CHAPPUIT remercie également les agents de l'ATD pour leur travail quotidien au profit des collectivités.

L'ordre du jour de cette séance de début d'année sera majoritairement consacré à la présentation du rapport d'activité 2021 ainsi qu'à la validation des éléments budgétaires (clôture de l'exercice budgétaire 2021 et adoption du budget primitif 2022).

L'examen des différents points de l'ordre du jour a débuté.

1) Approbation du PV de la séance du 13/12/21

Le procès verbal de la séance du 13 décembre 2021, notifié le 14 janvier 2022 aux membres du Conseil d'administration, est approuvé à l'unanimité.

(Cf. délibération n° CA-2022-01 portant approbation du procès verbal de la séance du 13/12/2021, jointe en annexe.)

2) Présentation du rapport d'activité 2021

Le rapport d'activité 2021 de l'ATD est distribué aux membres du Conseil d'administration.

De façon générale, on retiendra que 2021 a été une bonne année en termes d'activité et de santé financière de l'Agence dans la mesure où notamment les dépenses ont été inférieures à celles budgétées (en raison de la baisse de la masse salariale) et que les recettes ont été supérieures à celles escomptées. Le niveau d'activité (170 conventions signées avec les collectivités) place l'année 2021 sur un plan comparable à celui des années 2017, 2018, avec cependant des effectifs au sein de l'Agence inférieurs de 4 ETP en 2021.

Il convient ainsi de tempérer ce bilan globalement positif en signalant la relative fragilité structurelle de l'Agence en 2021 ayant pu conduire à des retards dans la production des études (situation transitoire ayant vocation à s'atténuer en raison des recrutements à venir).

Les principaux faits saillants suivants sont à retenir :

- Le conseil d'Administration est informé des 170 conventions devis signées en 2021 (86 en voirie, 45 en assainissement, 25 en bâtiments publics, 14 en eau potable) ;
- Le conseil d'Administration est informé des 268 opérations suivies par l'ATD pour le compte de ses adhérents en 2021 ;
- Le conseil d'Administration est informé que les effectifs de l'Agence se portaient à 10 ETP fin 2021.

Principales discussions :

- Il est demandé si les supports de présentation pourront être mis à disposition des membres du conseil d'administration.

Réponse favorable.

- Monsieur Claude DEPUYDT demande des précisions sur les conditions d'adhésion des communes *via* la communauté de communes. Notamment s'il est vrai que les communes peuvent avoir un accès gratuit à l'ATD dans le cas où la communauté de communes serait adhérente.

La réponse est positive.

Pour des raisons de solidarité territoriale, l'ATD a proposé début 2021 un tarif unique d'adhésion aux communautés de communes (0,94 €/habitant) qui rend l'adhésion gratuite de toutes les communes au sein de l'EPCI.

Pour résumer, les communes ont deux moyens d'adhérer à l'ATD :

- *Soit la commune adhère seule (sans la communauté de communes) au tarif de 1,30 €/habitant ;*
- *Soit la commune adhère via la communauté de communes, et deux cas de figure sont possibles :*
 - *Soit l'EPCI adhère avec le tarif unique (0,94 €/hab), auquel cas l'adhésion de la commune est gratuite ;*
 - *Soit l'EPCI adhère avec le tarif partagé (0,65 €/hab), auquel cas la commune adhère avec le tarif complémentaire de 0,50 €/hab ;*

(Cf. Délibération n° CA-2022-02 portant présentation du rapport d'activité 2021, jointe en annexe).

3) Présentation du compte de gestion 2021

Les éléments du compte de gestion au titre de l'année 2021 sont présentés :

- Le compte de gestion préparé et transmis par le comptable public présente un excédent de fonctionnement de 157 294,83 € au titre de l'année 2021 ;
- La stricte conformité des éléments du compte de gestion avec ceux du compte administratif est constatée (hors l'état des restes à réaliser en recettes constaté par l'ordonnateur pour un montant de 838 500,41 €).

Après avoir entendu lecture du compte de gestion par le président de séance, les membres du Conseil d'administration approuvent ce dernier à l'unanimité.

(Cf. délibération n° CA-2022-03 portant approbation du compte de gestion 2021 de l'Agence technique départementale, jointe en annexe.)

4) Présentation du compte administratif 2021

Les éléments du compte administratif au titre de l'année 2021 sont présentés.

Le compte administratif au titre de l'année 2021 présente des dépenses égales à 685 425,85 € et des recettes égales à 1 731 559,45 € avec une réalisation de l'exercice, sans les reports et les restes à réaliser, égale à 685 425,85 € en dépenses et à 842 720,68 € en recettes.

Après avoir entendu lecture du compte administratif par le président de séance, les membres du Conseil d'administration approuvent ce dernier à l'unanimité.

(Cf. délibération n° CA-2022-04 portant approbation du compte administratif 2021 de l'Agence technique départementale, jointe en annexe.)

5) Présentation de l'affectation du résultat 2021

Après avoir entendu lecture de l'affectation des résultats de l'année 2021, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat constaté au 31/12/2021 de 207 633,19 € au budget primitif 2022 en fonctionnement 002.

(Cf. délibération n° CA-2022-05 portant affectation du résultat 2021 de l'Agence technique départementale, jointe en annexe.)

6) Présentation du budget primitif 2022

Après avoir entendu lecture de la proposition de maquette budgétaire 2022, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité et par chapitre la proposition de budget primitif 2022 s'établissant à 806 894,58 € pour la section de fonctionnement et à 11 500,00 € pour la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

- Chap 11 – Charges à caractère général = 100 969,07 € ;
- Chap 12 – Charges de personnel et frais assimilés = 704 765,51 € ;
- Chap 65 – Autres charges de gestion courante = 10,00 € ;
- Chap 67 – Charges exceptionnelles = 1 000,00 € ;
- Chap 68 – Dotation aux amortissements et provisions = 150,00 € ;
- Chap 22 – Dépenses imprévues = 0,00 € ;

RECETTES

- Chap 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses = 251 271,58 € ;
- Chap 74 – Dotations et participations = 555 623,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

- Chap 20 – Immobilisations incorporelles = 11 500,00 € ;

RECETTES

- Chap 21 – Virement de la section de fonctionnement = 11 500,00 € ;

(Cf. délibération n° CA-2022-06 portant sur le budget primitif 2021 de l'Agence technique départementale, jointe en annexe.)

7) Mouvements de personnels au sein de l'Agence

Le Conseil d'administration prend acte du recrutement de M. Pierre DELPEUT au poste de responsable du pôle patrimoine de l'ATD depuis le 1^{er} février 2022, du placement en position de détachement sortant de M. Florent NICOLAS (chargé d'opérations en bâtiments) à compter du 1^{er} mai 2022, et de l'ouverture à la mobilité des postes suivants :

- Chargé(e) d'opérations en bâtiments (2 postes) ;
- Chargé(e) d'opérations en voirie et espaces publics (1 poste) ;

(Cf. délibération n° CA-2022-07 portant sur les mouvements de personnel au sein de l'Agence technique départementale, jointe en annexe.)

8) Mise à jour du tableau des emplois de l'ATD

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité :

- la mise à jour du tableau des emplois qui compte à ce jour, 11 postes pourvus et 3 postes vacants

(Cf. délibération n° CA-2022-08 portant mise à jour de tableau des emplois de l'Agence technique départementale, jointe en annexe.)

9) Renouvellement de la convention de mise à disposition du CDG 54 concernant la mise en conformité par rapport au RGPD

Après lecture de l'exposé des motifs par le président de séance, le conseil d'administration autorise à l'unanimité le président de l'ATD à signer la convention de mise à disposition citée *supra*.

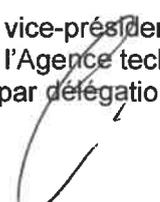
(Cf. délibération n° CA-2022-09 portant sur le renouvellement de la convention de mise à disposition du CDG 54 auprès de l'Agence technique départementale pour la mise en conformité par rapport au RGPD, jointe en annexe.)

10) Questions diverses

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance fut levée à 15h00 environ.

Auxerre, le 15 AVR. 2022

Le vice-président
de l'Agence technique départementale de l'Yonne,
et par délégation,



Magloire SIOPATHIS